



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

**PROMOUVOIR LE  
MAINTIEN DANS L'EMPLOI  
EN ÉTANT COORDONNÉ**

LE 20 JUIN 2022

# LE CONTEXTE

L'objet de notre rencontre repose sur le constat d'une démographie médicale libérale en berne, qui complexifie la prise en charge pour la médecine de ville du volet prévention désinsertion professionnelle.

D'où la proposition de vous offrir la possibilité de recourir à notre offre de service Assurance Maladie sur la thématique de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).

Concerne les patients nécessitant un accompagnement par le service médical et le service social pour qui la reprise de l'activité professionnelle est remise en cause par la pathologie ou le contexte socio professionnel.

# L'ÉCO SYSTÈME PDP DU 84 : UNE INTER-CONNEXION

Médecins de ville  
CPTS

Service  
Administratif

Assuré

S M

3 SPSTI

CD  
PDP

MDPH

SSAM

Agefiph

CAP  
EMPLOI

Les  
entreprises

Prestataires action  
remobilisation

# SIGNALER PRÉCOCEMENT

Afin de pouvoir accompagner les patients vers leur reprise d'activité professionnelle il est nécessaire de signaler précocement :

Les personnes en arrêt de travail, avec un contrat de travail relevant du régime général à savoir la CPAM du Vaucluse.

Le médecin de ville est à même d'estimer si la pathologie risque d'impacter la capacité de reprise de l'activité antérieure, ainsi que le moment opportun et donc de signaler **avec le consentement de l'assuré à nos services**

# LE CIBLAGE : PERTINENCE ET ORIENTATION

On constate lors des contrôles d'arrêts de travail dans le cas des longues durée, deux groupes récurrents :

1- Patients avec de lourdes pathologies avec fréquemment des ALD exonérantes pour lesquelles débiter la PDP vers le huitième ou neuvième mois d'arrêt de travail est souvent plus favorable à l'accompagnement.

En effet à cette période on sort, généralement, d'une prise en charge agressive et on commence à voir le pronostic d'évolution : **Orientation vers le service social, service expert sur la thématique PDP. Cela permet en plus au patient de se projeter sur sa reprise sociale par le biais du travail.**

2- Patient en arrêt dans le cadre d'une problématique socio professionnelle, classiquement conflit au travail, pour lesquels le recours est plus souvent avec les Services Prévention Santé Travail Interentreprises (SPSTI).

Ou pour les pathologies avec des référentiels HAS courts (PDP possible hors Assurance Maladie)

**Orientation vers le service médical qui est en lien direct avec les SPSTI sur cette thématique.**

**Un travail transversal entre le service médical et le service social permet des avis sur les dossiers au gré de leur évolution et de l'intérêt du patient.**

# COORDONNER NOS ACTIONS AU SERVICE DU PATIENT

Cette offre de service permet de :

- vous décharger de la jonction avec la médecine du travail
- être tenu informé par le service social de l'avancée de l'accompagnement

Ainsi l'articulation proposée a pour but d'éviter à l'assuré/patient : « la double peine » de la perte de son emploi qui viendrait s'ajouter à sa pathologie.

De ce fait nous nous impliquons dans l'accompagnement du patient dans son intérêt et ce dans le cadre de la PDP .



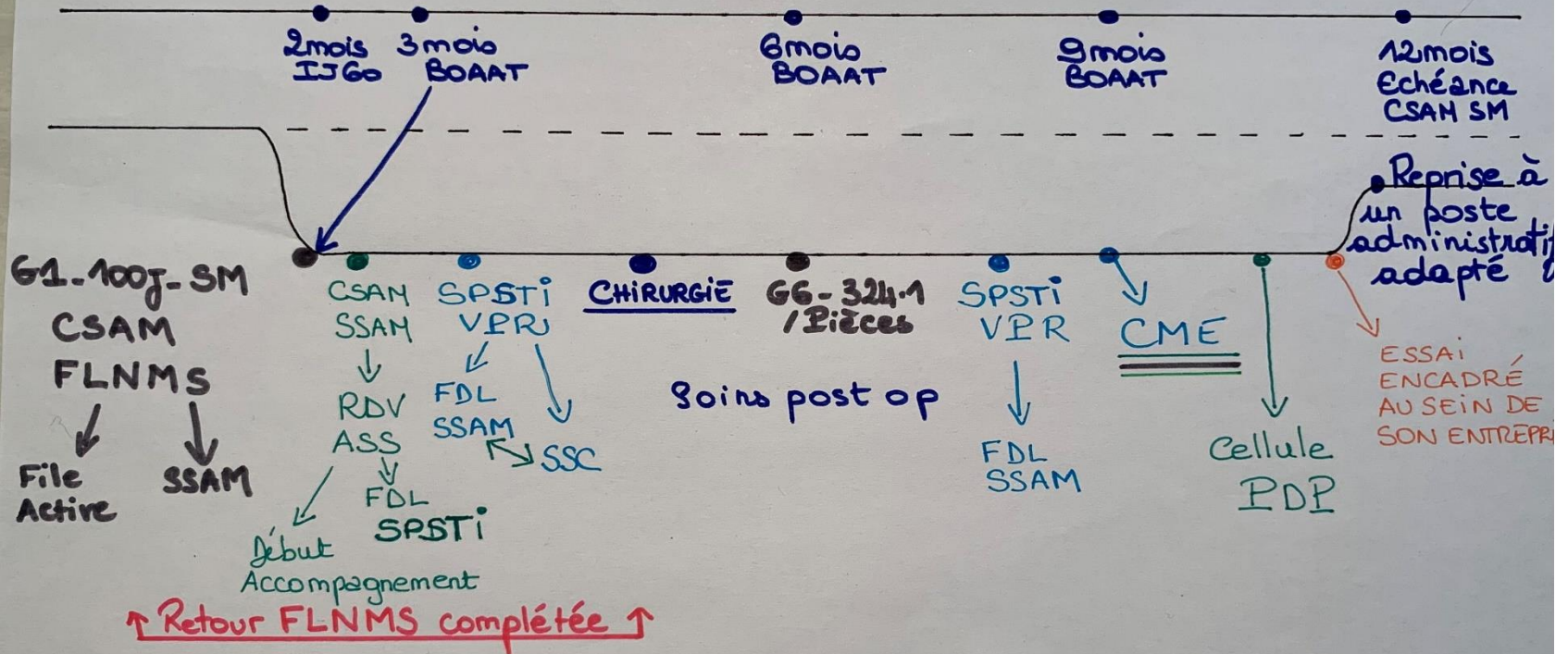
**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# CAS CONCRET

MRX 42 ANS CARISTE  
depuis 20 ans dans la même ENTREPRISE  
BAC COMPTABILITÉ

**PATHOLOGIE : Hernie discale - Arthrodeuse**



← Levée des freins psycho-sociaux →

← Accompagnement social tout au long du parcours de M<sup>r</sup>X →

← Coordination entre tous les acteurs : garantir le parcours →



# NOUS CONTACTER

Service Médical : Bal mail à venir vous sera transmise

Service Social :

[servicesocialpdp84@carsat-sudest.fr](mailto:servicesocialpdp84@carsat-sudest.fr)

En précisant le nom prénom date de naissance , adresse et téléphone

Votre référente : Murielle Isnard 06 15 77 15 97 (Uniquement pour les professionnels de la CPTS)



# **l'Assurance Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**